



Madame, Monsieur,

Si vous souhaitez inscrire votre (ou vos) enfant(s) au restaurant scolaire géré par la Communauté de Communes de Belle-Île pour l'année 2011/2012 je vous remercie de me retourner pour le **mercredi 24 août** 2011 les fiches jointes (inscription et règlement). Ces **inscriptions** sont faites pour l'année, mais ne sont en aucun cas définitives et **peuvent être modifiées le 20 de chaque mois pour le mois suivant**.

Les repas exceptionnels doivent le rester (10 par an et par enfant). Dans ce cas, il faut acheter les tickets de cantine au bureau de la C.C.B.I. et les tickets sont à donner le jour même à l'instituteur ou au surveillant.

En cours d'année vous pouvez opter pour une inscription régulière, il appartient aux parents de modifier la fiche de fréquentation (même pour un ou deux mois) téléchargeable sur le site Internet www.ccbi.fr.

Les repas réservés non pris ne seront déduits de la facture suivante qu'à certaines conditions :

1) *Pour les enfants du primaire et du collège :*

- o Seules les absences au restaurant scolaire pour **maladie**, de quatre jours consécutifs, seront déduits de la facture le mois suivant. Un certificat médical ne sera pas demandé, mais un contrôle est effectué par le pointage des enfants à l'école le matin, et, de ce fait, nous savons par le corps professoral si les enfants sont bien absents pour maladie. Si vous avez été chez le médecin, je vous remercie de me fournir le certificat médical. En cas d'abus, ce dernier sera demandé systématiquement.
- o Tous les parents ne peuvent avoir leurs **vacances** pendant les vacances scolaires. Si vous souhaitez profiter de vos enfants pendant ces vacances à l'heure du déjeuner, une tolérance sera acceptée à l'unique condition d'en avertir le bureau **par écrit pour le 20 du mois précédent** l'absence de votre enfant (5 semaines de vacances maximum par an).

2) *Pour les enfants de maternelle :* L'école n'étant obligatoire qu'à partir de 6 ans, une souplesse plus grande est tolérée et tous les repas non pris ne seront pas facturés.

Par ailleurs, vu le nombre très important d'enfant de maternelle déjeunant au restaurant scolaire, si vous ne travaillez pas, merci d'essayer de prendre vos tous petits avec vous pour déjeuner. En effet, notre structure ne peut accueillir plus d'un certain nombre d'élèves en même temps. La qualité du service en dépend (nuisances sonores, mobilier inadapté pour les tous petits, durée de la pause méridienne, ...). Cette mesure ne doit pas être vue comme discriminatoire mais dans l'intérêt des jeunes enfants qui ont déjà une longue journée pour leur âge.

Vu le nombre d'inscription au restaurant scolaire, je vous remercie de ne pas abuser de la souplesse accordée, car nous pourrions être amenés à être plus stricte en matière de fréquentation si des abus étaient constatés.

Le prix des repas pour l'année scolaire 2011/2012 est de :

Maternelle = 2,05 € - Primaire = 2,75 € - Collège = 2,90 €

Je vous remercie de bien vérifier vos factures, afin, qu'en cas d'erreur positive ou négative, la rectification puisse être faite dès le mois suivant. Le mois de juillet est facturé avec celui de juin.

Les règlements (chèque ou espèces) sont à adresser au Trésor public – Quai Nicolas Fouquet – 56360 Le Palais. Pour le prélèvement automatique les familles utilisant déjà ce mode de paiement sera maintenu. Toute modification pour le mode de règlement est envisageable en cours d'année.

Restant à votre service, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Guénaëlle CLÉMENT, régisseur

VACANCES SCOLAIRES

2011/2012

(sous réserve de modification en cours d'année)

Rentrée : lundi 5 septembre au matin

Toussaint : du vendredi 21 octobre au soir
au jeudi 3 novembre au matin

Noël : du vendredi 16 décembre au soir
au mardi 3 janvier au matin

Hiver : du vendredi 10 février au soir
au lundi 27 février au matin

Printemps : du vendredi 6 avril au soir
au lundi 23 avril au matin

Cours le mercredi 9 mai pour libérer le pont de l'Ascension

Pont Ascension : du mardi 15 mai au soir (maternelles/primaires)
du **mercredi** 16 mai à midi (collège)
au lundi 21 mai au matin

Été : jeudi 5 juillet au soir

